

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le mercredi, 26 juin 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19h08 et vérifie le quorum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

**ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 350-19
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 341-18 ET SES
AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

- | | |
|--------------------|--|
| ATTENDU QUE | la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; |
| ATTENDU QU' | un règlement de zonage (341-18) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ; |
| ATTENDU QUE | le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets de ce règlement ; |
| ATTENDU QUE | le cahier des spécifications portant le numéro #-35019-01 fait partie intégrante du présent règlement et modifie le cahier des spécifications en vigueur ; |
| ATTENDU QU' | un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019 ; |
| ATTENDU QU' | un projet de règlement a été adopté le 10 juin 2019 ; |
| ATTENDU QU' | une consultation publique a eu lieu le 25 juin 2019. |



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 350-19, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit.

2019-06-157
6860

**ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 351-19
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 343-18 ET
SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE PRÉCISER LES
DISPOSITIONS APPLICABLES À LA RECONSTRUCTION OU LA
RÉFECTION D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS
ACQUIS**

- ATTENDU QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU QU'** un règlement de construction (343-18) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;
- ATTENDU QUE** le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de construction au regard de l'objet de ce règlement ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019 ;
- ATTENDU QU'** un projet de règlement a été adopté le 10 juin 2019 ;
- ATTENDU QU'** une consultation publique a eu lieu le 25 juin 2019.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 351-19, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit.

2019-06-158
6860

**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 352-19 MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 339-18 EN VUE D'ABROGER ET DE REMPLACER
LE PLAN DE GRANDES AFFECTATIONS**

- ATTENDU QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU QU'** un plan d'urbanisme (339-18) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;
- ATTENDU QUE** le Conseil a jugé à propos de modifier le plan d'urbanisme au regard de l'objet de ce règlement ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019 ;
- ATTENDU QU'** un projet de règlement a été adopté le 10 juin 2019 ;
- ATTENDU QU'** une consultation publique a eu lieu le 25 juin 2019.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Ross et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 352-19, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 19h23.

2019-06-159
6861


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE